



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 11 juin 2025 – N° 91/H030

**Avis du CNIS portant approbation de la nouvelle version de la nomenclature d'activités française  
de l'artisanat, NAFA 2025**

La Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA) joue un rôle majeur dans l'identification des acteurs de l'artisanat, et plus généralement pour la connaissance et la reconnaissance du secteur. La nomenclature est construite en vue de procéder à des regroupements économiquement pertinents des entreprises et des établissements selon la nature de leur activité. Cette nomenclature est nécessaire pour construire des agrégats relatifs à l'artisanat.

La révision de la NAF 2025 a appelé à une révision de la NAFA. En effet, les classes d'activités de la NAFA, qui permettent de distinguer les activités artisanales, sont obtenues par éclatement des postes du niveau le plus détaillé de la NAF.

La nouvelle NAFA a été construite à partir de la nouvelle version de la NAF pour être mise en cohérence avec elle. Elle a fait l'objet d'une concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat pour assurer sa bonne représentativité du secteur. La cohérence avec la NAF a été validée par la division nomenclatures de l'Insee.

*Le Bureau a rendu le 4 juin 2025 un avis favorable sur le projet nomenclature d'activités française de l'artisanat, NAFA 2025.*